MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2024 à CARENTAN-LES-MARAIS (Les Veys)

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

CS 2024/22 Finances locales — Décisions budgétaires — Budget et comptes — AMBITION 2 — Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysagers - 03. Conforter la gestion équilibrée des grands ensembles naturels — M7. Préserver et gérer des espaces naturels continentaux et maritimes et des espèces remarquables - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 26 mars 2024 à Carentanles-Marais (*Les Veys*), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 20 mars 2024 aux membres délibérants et le 21 mars 2024 aux membres associés conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal MARIE, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Hedwige **COLLETTE** (pouvoirs de Christelle CASTELEIN et Maryse LE GOFF), Benoît **FIDELIN**, Patrick **THOMINES** (pouvoirs de Martine LEMOINE et Hervé MARIE)

Pour les Communautés de Communes

Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche - *pouvoir d'Aurélie GIGAN*)

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise — pouvoir de Bertrand LECONTE), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer — pouvoir de Miche MAUDUIT), Yves **HUET** (Gonfreville), Joël **LERECULEY** (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain **LEREDDE** (Rampan — pouvoir de Gérard VOIDYE), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville — pouvoir de Laurent HUET), Aurélien **MARION** (Appeville), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec — pouvoir de Valérie TORTEL), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle — pouvoir de Christophe FOSSEY), Gérard **TAPIN** (Marchésieux — pouvoir de Marie-Agnès HÉROUT)

avec voix consultative

Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT, Marianne ROZET

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Patricia GADY-DUQUESNE, Maryse LE GOFF, Martine LEMOINE, Thierry LETOUZÉ, Hervé MARIE, Jean MORIN



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances Mer et Bocage), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Simone EURAS (Neufmesnil), Christophe FOSSEY (Doville), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HÉROUT (Carentan-les-Marais), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Dominique JEANNE (Néhou), Jean-Louis LECAPLAIN (Grandcamp-Maisy — voix consultative), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan-les-Marais), Stéphanie MAUBÉ (Lessay), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), Marianne TAP (Hémevez — voix consultative), Valérie TORTEL (Gorges), Céline VAQUEZ (Le Dézert), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Julien MINICONI (Sous-préfet de Coutances), Adrien ALLARD (Sous-préfet de Bayeux), Marie COUELLIER (Région Normandie - Chargée de mission Parcs naturels régionaux et Biodiversité)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin Denis LETAN, Agnès ORANGE, Nicolas FILLOL, Arnaud FEREY

Nombre de votants : 20 membres + 12 pouvoirs Soit un auorum de 32 membres sur 58

CS 2024/22 Finances locales — Décisions budgétaires — Budget et comptes — AMBITION 2 — Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysagers - 03. Conforter la gestion équilibrée des grands ensembles naturels — M7. Préserver et gérer des espaces naturels continentaux et maritimes et des espèces remarquables - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Dans le cadre d'un AMI de l'OFB, le Parc naturel régional s'est associé, en 2023, à l'Université de Rennes, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche (FDC50) et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Normandie pour porter un projet de recherche-action sur les « capacités de colonisation de la Crassule de Helms, appliqué à la gestion (CRIME Crassule) ». Le projet s'appuie sur une synergie chercheurs-gestionnaires, en combinant une démarche expérimentale en laboratoire et une approche technique sur des foyers *in situ*, en utilisant le site des marais de Saint-Fromond.

La colonisation récente de ce secteur de marais fait, en effet, craindre une expansion rapide de l'espèce sur des marais périphériques, voire un essaimage à l'ensemble des marais du Cotentin et du Bessin. Aucune opération de gestion n'est pleinement satisfaisante dans la gestion ou l'éradication de cette espèce, la détection rapide et le traitement des foyers émergents étant la solution actuellement la plus efficace.

En 2024, le Parc naturel régional portera deux volets de ce projet :

- Volet 1 : optimiser la détection précoce des foyers de crassule par une approche innovante en testant l'efficacité de la télédétection (photo aérienne) par drône et en la comparant à une méthode classique de prospection ;
- Volet 2 : évaluer les effets de la gestion par arrachage mécanique sur des milieux envahis par la Crassule de Helms (principalement des mares). Le Parc naturel régional portera les travaux d'arrachage, pour permettre la réalisation de relevés avant et juste après.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Code budgétaire : 24_M070_BIODIV_DIVERS

| Dépenses de fonctionnement 2024 | | Recettes de fonctionnement 2024 | |
|-------------------------------------|-------------|---------------------------------|-------------|
| Ingénierie — stage | 5 000,00 € | 74718 ÉTAT | 4 000,00 € |
| 61521 — Entretien de terrains | 15 000,00 € | 747888 OFB | 16 000,00 € |
| Montant prévisionnel de l'opération | | | 20 000,00 € |

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- DONNE son accord sur ce dossier
- AUTORISE le président à signer tous les documents y afférents.
 ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Transmis en préfecture le 29 avril 2024

Benoït FIDELIN,

Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Protes d'Onve e BR 137

3 Village Conts d'Ouver BP 137 Saint-Gent Mi-Mafri 50500 CARENTAN-LES-MARAIS Tél. 02 33 71 61 90 vinfo@parc-cotentin-bessin.fr

